



LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er FÉVRIER 1983 — VOL. 2, NO. 7

ENTENTE AMPHIGLACE



La Ville de l'Ancienne-Lorette a récemment signé une entente Hors Cour relativement aux travaux devant être effectués à la toiture de l'Amphiglace afin de la rendre conforme au Code national du bâtiment. Sur la photo on reconnaît de gauche à droite: M. Fernand Houle, président des Entreprises Bon Conseil Ltée, M. Marcel Pageau, maire de la Ville de l'Ancienne-Lorette et Me Gabriel Michaud, greffier. Sur la deuxième rangée, Me Jean Morin, procureur des Entreprises Bon Conseil Ltée, le directeur général de la municipalité, M. Michel Dagenais, ing. et Me Jean Lavoie, procureur de la Ville. Les grandes lignes de cette entente apparaissent en page 3. Photo: Club Photos Ancienne-Lorette par Mme Julienne Hardy

SOMMAIRE

- Les arcades interdites
- Honneur à une Lorette
- La trésorerie
- Février à l'Ancienne-Lorette
- Le mot du maire
- Entente Amphiglace
- 10 ans de service à la Ville
- Commission permanente des finances
- Coût de location des équipements de loisirs

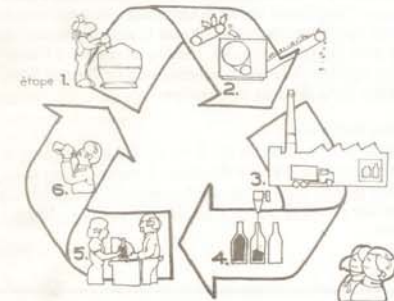
LA RÉCUPÉRATION DU VERRE

VOS BOUTEILLES ET VOS POTS!

Tout est prêt, tout est réglé. Les dépôts sont installés, il n'y manque que vos bouteilles! Recyclage-Québec et la Municipalité sont heureux d'annoncer le début du programme de récupération du verre, programme dont on vous parle depuis déjà quelque temps.

POURQUOI APPORTER VOS BOUTEILLES?

- Plusieurs raisons peuvent motiver votre geste:
 - économie dans le coût de gestion des déchets domestiques et, par conséquent, économie sur le compte de taxes de chaque contribuable;
 - économie d'énergie, puisque l'utilisation de calcin (verre recyclé) dans la fabrication de nouveaux contenants permet de réduire de 12% l'énergie requise pour la fonte de minéraux neufs;
 - conservation des ressources naturelles, puisque le calcin peut être utilisé dans une proportion de 25 à 50%;
 - réduction du gaspillage ou, pour employé une expression connue, "mettre sa poubelle au régime";
 - amélioration de la qualité de notre environnement et par le fait même, amélioration de notre qualité de vie.



Le verre peut être recyclé indéfiniment.

VOTRE PARTICIPATION, BASE DU PROCESSUS

Tout ce programme de récupération est basé sur votre participation, participation qui prend d'autant plus d'importance que l'implantation des dépôts à l'Ancienne-Lorette constitue un projet-pilote.

Ce qu'il faut faire:

Pour une action efficace, Recyclage-Québec demande à chaque participant d'inclure uniquement du verre dans le dépôt de récupération. Tous les autres éléments, sauf les étiquettes de papier et les collets de plastique doivent être enlevés. En effet, les couvercles, bagues métalliques, rotocapsules et bouchons de liège sont nuisibles au recyclage, il est donc essentiel de rincer ses contenants et d'enlever tous les contaminants. La vaisselle et la porcelaine ne sont pas recyclables, ne les confondez pas avec le verre!

Ensuite, votre participation consiste à vous rendre périodiquement au dépôt le plus près de chez vous pour y laisser vos contenants de verre usagé. Prenez garde de bien déposer vos contenants "blancs" ou "de couleur" dans les dépôts identifiés à ces fins.

ENDROITS DES DÉPÔTS À L'ANCIENNE-LORETTE

- Hôtel de ville (stationnement)
- Marché d'alimentation Dallaire, Centre d'achats Place Notre-Dame
- Marché d'alimentation Provigo, rue Notre-Dame
- Alimentation 1020, 1020 rue St-Jean-Baptiste
- Dépanneur Provi-Soir, 4020 boul. Hamel.

LE SUCCÈS DÉPEND DE VOUS

Tout le succès de ce programme repose entre vos mains. Nous croyons sincèrement que chacun d'entre vous comprendra l'importance de sa participation. Les quelques minutes de temps en temps que vous accorderez à la récupération du verre seront des jalons vers l'élaboration d'une société plus en harmonie avec l'environnement. Apporter vos bocaux et bouteilles aux dépôts de Recyclage-Québec sera un geste concret que vous poserez pour améliorer la vie à l'Ancienne-Lorette, un exemple qui sera peut-être suivi par d'autres municipalités.

Pour plus d'informations: Recyclage-Québec, tél.: 522-4449.



Même si la Ville de l'Ancienne-Lorette se lance en collaboration avec Recyclage-Québec dans la récupération du verre, il ne faut surtout pas oublier qu'il existe toujours un dépôt pour le papier journal. Il est d'ailleurs situé sur le stationnement de l'Hôtel de Ville, près du dépôt pour le verre. La Ville de l'Ancienne-Lorette encourage donc ses contribuables à emboîter le pas dans cette vaste opération de récupération.

SOUVENIR: Les travaux de construction du premier aqueduc à l'Ancienne-Lorette débutèrent le 31 octobre 1866. À cette époque on puisait l'eau à une source au sud du village. Les conduites étaient fabriquées de troncs d'arbres percés à la tarière et réunis à l'aide de larges anneaux de fer. En 1898 on améliora le système grâce à un moulin à vent qui, en actionnant une pompe, permettait à l'eau de donner un meilleur service. (Source: Lionel Allard).

LE MOT DU MAIRE

MONSIEUR MARCEL PAGEAU



Chers concitoyens et concitoyennes

CONSTRUCTION

Malgré la récession économique, l'inflation et les taux d'intérêt très élevés, la valeur des permis de construction émis en 1982 à l'Ancienne-Lorette s'est maintenue, dépassant même celle de 1980 et 1981.

A lors que l'octroi de permis de construction avait atteint des valeurs de 2 878 888 en 1980 et 3 431 000 en 1981, le total a augmenté en 1982 et s'est situé à 3 466 392.

La municipalité a approuvé 95 projets de construction en 1982 dont 93 dans le secteur domiciliaire.

Ces statistiques confirment l'attrait de l'Ancienne-Lorette comme site résidentiel et centre communautaire pourvu d'excellents services, d'une saine administration et où la qualité de vie se compare avantageusement aux autres municipalités du Québec métropolitain.

AMPHIGLACE

Avec l'entente intervenue entre la Municipalité de l'Ancienne-Lorette, les Entreprises Bon Conseil Limitée et Fernand Houle, le protocole accepté par le Conseil municipal lors d'une réunion le 17 janvier et la signature récente d'un contrat entre les parties, les travaux de réfection de l'Amphiglace débuteront dès le 1^{er} avril et devront être terminés le 1^{er} juin 1983.

En vertu du protocole conclu suite aux longues et ardues négociations que j'ai dirigées durant la période des Fêtes, les Entreprises Bon Conseil Limitée devront, à leurs frais, effectuer toutes les réparations nécessaires pour que l'édifice de l'Amphiglace rencontre toutes les normes du code national du bâtiment en utilisant, entre autres, des arches de béton et des pieux de type Franki. Ces travaux de réfection et de solidification des fondations et de la toiture devront de plus être acceptés par des ingénieurs mandatés.

La ville de l'Ancienne-Lorette, utilisant une partie du surplus budgétaire de l'année 1981, soit 90 000\$, participera à ces travaux de réfection et de rénovation, augmentant d'autant la plus-value de l'édifice. Aucune augmentation de taxe ne sera donc requise pour ces travaux.

Ainsi prend fin un problème qui durant des mois a fait la manchette des médias, soulevé l'opinion publique et divisé la population de l'Ancienne-Lorette.

Toute cette controverse aurait pu être évitée si certaines personnes avaient collaboré avec les autorités municipales au lieu de faire de l'action politique à outrance avec cette question. Sans ce branle-bas politique inutile, notre Amphiglace serait demeuré ouvert cet hiver, un règlement hors cour aussi avantageux aurait pu être négocié; il y aurait eu moins de pertes d'énergie, de ressources financières et autres et cette affaire n'aurait pas eu de rebondissement dans différents ministères de l'administration provinciale et partout en province.

Je signale par ailleurs aux amateurs de plein air que nous avons trois patinoires extérieures à leur disposition pour pratiquer le hockey ou simplement se dégourdir les jambes. On peut aussi s'adonner à la raquette, au ski de fond et à d'autres sports d'hiver sur les terrains du service des Loisirs et utiliser le chalet pour se réchauffer et se restaurer.

Le problème de l'Amphiglace étant réglé, je souhaite que tous et chacune des contribuables redonne à la municipalité où la qualité de vie est la meilleure dans tout le Québec métropolitain.

RÈGLEMENTATION SUR LES ARCADES

La ville de l'Ancienne-Lorette a adopté un règlement en vertu duquel l'exploitation de salles de jeux électroniques (arcades) est prohibée sur le territoire de la municipalité.

Dans les endroits publics, il est également interdit d'opérer des jeux de boules (pin ball machines) ainsi que des jeux électroniques.

Il est à noter que cette réglementation n'a pas d'effet rétroactif.

Ce règlement (V-736-83) a pu être adopté à la suite d'une modification récente apportée à la Loi sur les Cités et Villes.

MAIRE SUPPLÉANT



Pour les quatre prochains mois c'est le conseiller André Lessard du quartier Notre-Dame qui agira comme maire suppléant. Il succède à l'échevin Paul-André Robitaille qui vient de terminer un mandat de quatre mois à ce poste.

LES TAXES 1983

Les comptes de taxes ont été adressés aux contribuables il y a quelques jours. Chacun a un mois pour régler la note du premier versement après quoi un retardataire se verra imposer un taux de 19% pour les arriérés.

Chaque contribuable est prié de lire attentivement la lettre qui accompagne son compte et nous vous référons également à l'article du trésorier en page 4.

ÉCHÉANCES:
1^{er} versement: 28 mars
2^e versement: 4 juillet

HONNEUR MÉRITÉ



Mme Charlotte Juneau-Roseberry.

Une des nôtres, Mme Charlotte Juneau-Roseberry de la rue St-Jacques a remporté le prix Yvette Rousseau pour son travail sur les personnes handicapées. Un hommage particulier lui fut rendu en novembre lors de la remise des prix au Centre Sheraton de Montréal.

Ayant oeuvré auprès des handicapés physiques, Mme Juneau-Roseberry n'a pas hésité à s'inscrire à ce concours national et à écrire un article intéressant qui a retenu l'attention du jury.

Le prix Yvette Rousseau (Sénateur) a été institué dans le but de sensibiliser les femmes au devoir qu'elles ont, elles aussi, de repenser le monde et d'essayer de changer la vie.

Dans une brève allocution qu'elle prononçait lors de la remise des prix à Montréal, Mme Juneau-Roseberry devait définir les personnes handicapées de la façon suivante: "Quand on parle des personnes handicapées, il est important de les considérer non pas comme des personnes malades, mais comme des personnes à moyens restreints, des individus à part entière qui ont droit à l'éducation, au marché du travail ainsi qu'à d'autres types d'activités sociales, sportives et culturelles. C'en est pas de pitié qu'on leur donne des services mais bien de services et de fraternité".

Le Conseil Municipal de l'Ancienne-Lorette félicite Mme Juneau-Roseberry pour ce prix et aussi pour son travail auprès de ces personnes.

EN BREF...

STATIONNEMENT CARNAVAL:

Comme par les années passées, les automobilistes pourront laisser les automobiles dans les rues la nuit durant les deux fins de semaines du Carnaval. Évidemment si une chute de neige nécessite le déneigement des artères, cette autorisation sera automatiquement levée. On demande donc la collaboration de la population à cet effet.

ERRATUM:

Une erreur s'est involontairement glissée dans Le Loretain du mois de janvier. Dans les inscriptions des loisirs KARATÉ on aurait dû lire que le début des cours était le 27 janvier et non le 27 septembre.

VÉRIFICATEURS:

La firme Charette, Fortier, Hawey, Touche, Ross et Cie a été nommée responsable de la vérification comptable des livres de la Ville pour l'année 1983.

SIGNALEURS:

À la suite d'un avis publié dans Le Loretain, la Ville a procédé à l'engagement de huit signaleurs surnuméraires. Les signaleurs ont la responsabilité de guider les souffleurs à neige de même que les camions préposés au déneigement. Les employés seront demandés au besoin.

FEUX:

En 1982, les pompiers de l'Ancienne-Lorette ont répondu à 54 alarmes et les dommages n'ont été que de 92 000,00\$.

STATIONNEMENT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Comme l'an dernier, la Ville s'occupera du déblaiement du stationnement du Club de l'Âge d'Or. Cependant lorsqu'il sera nécessaire de transporter la neige ailleurs que sur le terrain du Club, la Ville fera parvenir la facture à l'organisme en question.

POLICIERS & BRIGADIERS SCOLAIRES:

Le salaire des brigadiers scolaires sur le territoire de la Ville a été fixé à 85,00\$ par semaine. Par ailleurs le service de la Protection Publique a été autorisé à engager, pour une période de 6 mois, trois policiers-pompier à l'essai à temps partiel.

AVIONS BRUYANTS:

La Ville a demandé au Ministère fédéral des Transports d'appliquer la réglementation qui concerne le bruit causé par les avions durant la nuit. Il est de plus en plus fréquent que des réactés se posent à l'aéroport après les heures réglementaires. Le Fédéral a fait savoir qu'il étudiait la question.

ACCIDENTS:

Même si l'on constate qu'il y a eu 250 accidents de la circulation en 1982 à l'Ancienne-Lorette, il faut se réjouir du fait que l'on ne déplore aucune mortalité. Le dernier accident mortel chez nous remonte au 10 avril 1981.

BASEBALL:

En collaboration avec la LBJ, des entraîneurs de grade 3 offrent des cours de perfectionnement en baseball aux initiés des catégories Moustique à Midget. Ce programme présente trois volets: la théorie, la pratique et l'évaluation. On doit limiter le nombre de participants à 24 par groupe. Le groupe 1 (Moustique — Pee-Pee) comprend les jeunes nés entre 1970 et 1973. Quant au groupe 2 (Bantam — Midget) il accepte ceux nés entre 1966 et 1969. Pour information: Jean-Pierre Caron, 872-0852. Les cours débutent le 6 février et ont lieu le dimanche après-midi à la Polyvalente de l'Ancienne-Lorette. 10 séances de 75 minutes sont prévues et le coût est de 8,00\$.

ENTENTE AMPHIGLACE

À la suite de négociations intenses durant la période des Fêtes, la Ville de l'Ancienne-Lorette en est venu à un règlement hors cours avec Entreprises Bon-Conseil Limitée et Fernand Houle au sujet des réparations à être effectuées à la toiture de l'Amphiglace afin de la rendre conforme au Code national du bâtiment.

Un protocole à cette fin a été accepté par la Ville de l'Ancienne-Lorette lors de la séance du Conseil du 17 janvier alors que l'entente était signée le 24 janvier comme le démontre la photographie en première page. Pour l'exécution des travaux, la Ville de l'Ancienne-Lorette paiera une somme de 90 000,00\$ et tous les autres coûts seront à la charge d'Entreprises Bon-Conseil Limitée, environ 250 000,00\$.

Les travaux devront être effectués entre le 1er avril et le 31 mai 1983 de façon à être totalement terminés le 1er juin 1983. Afin de solidifier la toiture et les fondations de l'Amphiglace, on utilisera 13 arches de béton et 26 pieux de Type Franky.

Une fois les travaux complétés, les ingénieurs mandatés devront confirmer par écrit le fait que la structure de l'Amphiglace est en tout point conforme au Code national du bâtiment.

Si l'échéancier est respecté, l'Amphiglace pourrait réouvrir ses portes en début de juin 1983, c'est-à-dire, dès que le Ministère du Travail aura donné le feu vert. Quant à la somme de 90 000,00\$ que la Ville s'engage à payer, ce montant est déjà prévu et provient du surplus financier de l'année 1981, ce qui signifie qu'aucune hausse de taxes ne sera reliée à ces travaux.

COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES

La Ville de l'Ancienne-Lorette vient de former une Commission permanente des finances qui a pour mandat d'assurer la cohérence des politiques et des activités municipales dans les matières suivantes: gestion budgétaire, gestion de la dette, gestion des comptes de banques.

Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juin de chaque année, la Commission recevra aussi les mémoires des organismes et/ou des particuliers selon un format qui sera déterminé d'avance par l'organisme et portant sur des sujets se rapportant à la gestion des fonds publics. De plus, avant le 1^{er} septembre, la Commission devra faire des recommandations au Conseil de Ville sur les orientations à suivre dans les domaines déjà énumérés.

La Commission est composée de trois membres du Conseil municipal; le maire Marcel Pageau et les conseillers André Roy et André Lessard. MM. Michel Dagenais et Gilles Kirouac respectivement directeur général et trésorier, agiront à titre de personnes ressources. La Commission pourra aussi faire appel à toutes autres personnes ressources.

SKI ET PATINAGE

Même sans Amphiglace, les Loretains peuvent néanmoins pratiquer certains de leurs sports favoris. Ainsi donc on se donne rendez-vous sur le site des loisirs régulièrement pour profiter des sports en plein air. Le Service des Loisirs y entretient plusieurs kilomètres de piste de ski de fond alors que les patinoires peuvent accueillir des centaines de jeunes qui peuvent s'adonner au hockey ou au patinage libre. Le service des Loisirs offre aussi les facilités sur place. Pour les heures d'opération des patinoires et des pistes de ski de fond on est prié de communiquer avec le Service des Loisirs à 871-3434.

PROCÈS-VERBAUX

Savez-vous qu'il est possible d'obtenir des photocopies de tous les procès-verbaux de la Ville et de tous les règlements. Il s'agit d'en faire la demande à l'Hôtel de Ville à 872-9811. Il en coûte 0.25\$ par photocopie.

NEIGE DANS LA RUE

Même si nous sommes sous la normale quant aux précipitations de neige cet hiver, il n'est pas dit que la saison est terminée puisque février et mars peuvent donner lieu à quelques chutes importantes. À l'Ancienne-Lorette, un règlement interdit de jeter ou d'amonceler de la neige dans la rue ou sur le trottoir. Une amende de 10,00\$ à 20,00\$ est prévue à quiconque passe outre audit règlement.

LOCATION DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

Depuis le 1er janvier, la Ville de l'Ancienne-Lorette applique de nouveaux tarifs relativement à la location des différents équipements de loisirs:

TERRAINS DE BALLE

Terrain no. 1	1983
Simple sans lumière	25,00\$
Simple avec lumière	30,00\$
Double sans lumière	35,00\$
Double avec lumière	40,00\$

Terrains no. 2 et 3

Simple sans lumière	20,00\$
Simple avec lumière	23,00\$
Double sans lumière	25,00\$
Double avec lumière	30,00\$

* Le coût de location comprend: fourniture des buts, mise en place des lignes et nivelage du terrain.

Location de salles

	Hutte 1983	Chalet 1983	Non résidents
1. Réunion (cours, rencontre syndicale, etc.)	35,00\$	35,00\$	Plus 50%
2. Réception d'après funérailles	55,00\$	45,00\$	Plus 50%
3. Mariage	80,00\$	55,00\$	Plus 50%
4. Soirée familiale	80,00\$	55,00\$	Plus 50%
5. Soirée sociale (enterrement, vie de garçon, danses, disco, club social)	125,00\$	75,00\$	Plus 50%

* Non résidents désigne: plus de 40% des participants qui résident à l'extérieur de l'Ancienne-Lorette.

* Le coût de location comprend: installation des tables, nappes, cendriers, ouverture et fermeture du local, ménage.

COMITÉ DE SÉLECTION — DIRECTEUR DE LA PROTECTION PUBLIQUE

Monsieur Léopold Savard, le directeur actuel du Service de la Protection publique devant prendre sa retraite incessamment, un Comité de sélection a été formé dans le but de choisir un nouveau directeur. Ce comité est formé de monsieur Marcel Pageau, maire, des conseillers Jean-Roch Côté et André Roy ainsi que du directeur général de la Ville, monsieur Michel Dagenais, ing.

Le Comité rencontrera les candidats qui auront été jugés aptes à occuper ce poste à la suite des examens de la Commission de police à qui la Ville a confié le mandat de la pré-sélection. Si nécessaire, ce Comité pourra s'adjoindre toute autre personne ressource.

10 ANS DE SERVICE



Plusieurs employés municipaux célébraient en 1982 leur 10^e anniversaire à l'emploi de la Ville de l'Ancienne-Lorette. Une plaque et un porte-clés aux armoiries de la ville ont été remis aux récipiendaires. Dans l'ordre habituel: M. Marcel Pageau, maire; M. Julien Côté, M. Roger Girard, Mme Linda M. Simard, M. Denis Charbonneau, M. Jean-Marc Gingras, Mlle Francine Courcy et le directeur général de la Ville, M. Michel Dagenais. N'apparaissent pas sur la photographie deux autres récipiendaires, MM. Armand Gagné, directeur des Travaux Publics et Paul-André Robitaille, conseiller. Photo: Club de Photos Ancienne-Lorette par Julienne Hardy.

À VOTRE SERVICE: LA TRÉSORERIE



M. Gilles Kirouac, o.m.a.
Trésorier

Cette période de l'année en est une particulièrement occupée compte tenu qu'il faut terminer le travail de fermeture de l'année qui vient de se terminer tout en faisant le tra-

vail comptable qui se rattache à l'année 1983.

Cette année le compte de taxes sera transmis aux contribuables le 28 janvier et le premier versement devra être effectué au plus tard le 28 février 1983 pour bénéficier de la possibilité de payer les taxes en deux versements égaux sans intérêt. Il est entendu que le premier versement devra inclure tout arriéré ainsi que les intérêts s'y rapportant.

Les employés du service de Trésorerie se feront un devoir de répondre à vos besoins d'information. Je me permets d'insister pour que les contribuables prennent leurs dispositions afin que le paiement de leurs taxes parvienne à l'Hôtel de Ville, au plus tard le 28 février dans le but d'éviter le paiement d'intérêt. Il y a un bon nombre de contribuables qui, dès la réception de leurs comptes de taxes, nous envoient leurs deux chèques postdatés de façon à éviter des oublis. Dans le cas de personnes qui enverront des chèques postdatés, les reçus leur seront transmis après l'échéance des chèques.

En ce qui concerne les personnes qui ne seraient pas en mesure d'acquitter entièrement le premier versement, ces contribuables pourraient quand même verser les sommes disponibles et feraient ainsi des économies d'intérêts sur la partie du capital ainsi payée. Il est évident que pour ces contribuables qui sont incapables de payer entière-

ment la première échéance, le privilège des deux versements est aboli et les intérêts s'ajoutent sur le solde impayé de la facture totale.

Lors de la réception de votre compte de taxes, vous pourrez prendre connaissance de votre nouvelle évaluation et dans le cas où vous ne seriez pas satisfaits, vous pourrez vous procurer les formules requises pour contester votre évaluation au Service du greffe de la Ville. Il est important de noter que dans l'ensemble, le rôle d'évaluation de la Ville augmente de 6,4% alors que le taux de taxes foncières baisse de 6,6%, ce qui signifie que tous les contribuables dont l'évaluation augmente d'un pourcentage inférieur à 6,6% jouissent d'une baisse de la taxe foncière. Les contribuables qui désirent porter plainte au sujet de leur nouvelle évaluation doivent comprendre que leur propriété est évaluée à sa pleine valeur. En ce qui concerne l'évaluation, les contribuables désireux d'obtenir des informations supplémentaires n'ont qu'à communiquer avec le personnel du Greffe de la Ville.

Je vous rappelle que moi même ainsi que le personnel de la Trésorerie sommes à votre disposition pour répondre à vos besoins d'information ou autres.

LE TRÉSORIER DE LA VILLE
Gilles Kirouac, o.m.a.

FÉVRIER À L'ANCIENNE-LORETTE

- 2: Assemblée mensuelle du Cercle des Fermières à 19h30 au sous-sol de la sacristie.
- 5 et 6: Aventure nature — camping d'hiver et ski de fond dans la Vallée de la Jacques-Cartier.
- 7: Réunion du Conseil de Ville à 20h00 à l'Hôtel de Ville.
- 16: Réunion mensuelle de l'AFEAS à 20h00 au sous-sol de la sacristie. Mesures sociales et gouvernementales, transfert d'images.
- 19: Journée de raquette sur le Mont Bélaïr.
- 21: À compter de 20h00 à l'Hôtel de Ville, réunion du Conseil municipal.

Vos activités peuvent combler cet espace.

Cet espace est mis à la disposition des organismes dont les noms figurent dans les colonnes de droite. Cette chronique vise uniquement les activités publiques. Les organismes qui veulent profiter de ce service gratuit doivent en informer, avant le 10 du mois précédent, le bureau du Directeur Général de la Ville à 872-9811. On est prié de noter que LE LORETTAIN ne reproduit pas les communiqués de ces organismes.

ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Louis Robitaille	872-4518
Cadets:	Pauline Carrignan	872-0643
Club photos Anc.-Lor.:	Julienne Hardy	872-1331
Scouts et guides,		
19e groupe:	Gilbert Faucher	872-3147
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure Nature:	René Hamel	872-2769
Hockey Mineur:	Jimmy Lemelin	872-3281
Patinage Artistique:	Paul-Émile Naud	872-7048
Patinage Sportif:	Raymond Deblois	872-3972
Ringuette:	Claude Plamondon	872-9602
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les):	André Larochelle	872-6431
Ski de Fond:	Richard Naud	871-1220
Soccer:	Armand Beaupré	872-7258
Tennis:	Roland Gosselin	872-1633

ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
A.F.E.A.S.:	Nicole Marcoux	872-6681
Âge d'Or:	Mme Gemma Gauvin	872-7380
Association Locataires	Roland Leclerc	872-8419
Place des Pionniers:	Ellen Matte	871-1261
Cercle des Fermières:	Jean-Marie Moisan	872-2944
Chambre de Commerce:	Jean-Denis Lachance	872-6229
Chevaliers de Colomb:	René Laverdière	872-0881
C.L.S.C. Laurentien:	Roger Paquet	872-2755
Club Richelieu:	Lucille Morin	843-8889
Filles d'Isabelle:		
Mouvement Couple et Famille:	Réal & Mariette Poulin	872-2083
Service d'entraide		
Rayon de Soleil:	Laval Monfette	872-0881
St-Vincent de Paul:	Madeleine Gosselin	872-1633
Tournoi Bantam:	André Filteau	872-1977

SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais	872-9811
Greffe et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kirouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Léopold Savard	872-9818
Contrôle des chiens:	Bob Plante	872-2266
Ambulance:	Léopold Savard	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
Amphiglace (Aréna)		871-3434
Office Municipal		
d'Habitation:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

CONSEIL MUNICIPAL

Maire:	Marcel Pageau	872-2170
CONSEILLERS:		
Quartier 1 (St-Jacques)		
Paul-André Robitaille		872-2774
Quartier 2 (Notre-Dame)		
André Lesard		872-7371
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)		
Jean-Roch Côté		872-6294
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
André Roy		872-3320
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon		872-327

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.
IMPRESSION: Imprimerie St-Romuald, Division Groupe Québecor Inc.